

Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12 rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la **SCA SIDI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.I.D.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L.823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 6 « Risque SAHEL » page 9 de l'annexe.
- Note 7 « Evènements postérieurs » page 10 de l'annexe.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la dépréciation du portefeuille, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 23 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Cyrille BAUD

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	EXERCICE au 31/12/2023	EXERCICE 2022
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	96 341	95 699	642	2 002
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, agencements	211 292	199 880	11 412	15 784
Matériel de bureau et informatique	114 767	98 002	16 765	9 063
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	25 821 454	1 438 829	24 382 625	24 697 091
<i>Participations Sud</i>	24 681 871	1 269 079	23 412 791	24 040 796
<i>Participations Nord</i>	1 139 583	169 749	969 834	656 295
Prêts et créances immobilisées	14 445 687	364 504	14 081 183	16 326 192
Autres immobilisations financières	100 000	100 000	-	100 000
Intérêts courus sur prêts	35 793		35 793	69 266
TOTAL (I)	40 825 334	2 296 913	38 528 421	41 219 398
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients	66 314		66 314	107 637
Cofinancements :	150 629		150 629	373 986
AUTRES CREANCES				
Avances sur portefeuille (1)	429 194		429 194	459 502
Produits à recevoir	65 492		65 492	2 238
Autres créances	87 254		87 254	58 741
Valeurs mobilières de placement	10 790 556	106 915	10 683 641	8 388 369
Disponibilités	4 388 842		4 388 842	7 760 022
Caisse	1 784		1 784	806
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 614		19 614	7 562
Ecart de conversion Actif	373 708		373 708	-
TOTAL (II)	16 373 386	106 915	16 266 471	17 158 863
TOTAL GENERAL (I à II)	57 198 720	2 403 828	54 794 891	58 378 261

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	au 31/12/2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	34 362 640	34 611 160
Réserves		
Réserve légale	3 335 306	3 311 483
Réserve statutaire fonds devpt Esus	3 037 866	2 589 999
Autres réserves dédiées aux risques du PF	768 440	768 440
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	132 547	476 454
TOTAL (I)	41 636 798	41 757 536
PROVISIONS		
Provisions pour risques	794 949	508 550
Autres provisions	219 550	273 458
TOTAL (II)	1 014 499	782 008
DETTES		
CCA - Actionnaires	5 988	35 464
Actionnaire - SIDI GESTION	14 765	10 000
CCA - FID	4 652 639	5 420 308
CCA - Personnes morales	986 929	1 383 058
CCA - Personnes physiques	21 097	8 449
Emprunts	2 683 770	3 374 438
Autres dettes financières	1 491 381	612 598
Sous-total Dettes à long terme	9 856 568	10 844 314
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 728	189 513
Dettes fiscales et sociales	446 926	443 765
Investissements à réaliser	550 000	3 231 878
Autres dettes	98 032	106 558
Sous-total Dettes courantes	1 171 685	3 971 714
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 115 341	1 022 690
TOTAL (III)	12 143 594	15 838 718
TOTAL GENERAL (I à III)	54 794 891	58 378 261

Compte de résultat 2023

En Euros	2023	2022
Prestation CCFD pour l'accompagnement des partenaires	750 000	800 000
Prestations autres (dont FEFISOL)	213 580	156 389
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	203 029	463 152
Cofinancements Facilité Assistance Technique FEFISOL	80 164	153 752
Produits portefeuille (commissions, jetons présence...)	146 003	145 484
Refacturation de charges	2 723	98 443
Autres produits d'exploitation	63 438	159 425
Reprises de provisions d'exploitation	87 356	27 913
Total produits d'exploitation	1 546 295	2 004 558
Frais de personnel	2 181 677	2 105 004
Frais de missions suivi/accompagnement	204 919	207 383
Prestations externes	226 073	434 807
Charges & transferts à projets liées aux cofinancements	206 937	463 152
Charges liées à la Facilité Assistance Technique FEFISOL	87 218	147 020
Autres charges d'exploitation	359 317	232 662
Taxes et versements assimilés	192 912	162 710
Dotations aux amortissements	13 649	19 697
Dotations aux provisions d'exploitation	33 448	92 671
Total charges d'exploitation	3 506 150	3 865 106
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 959 855	-1 860 548
Revenus du portefeuille de prêts - Intérêts brut	1 086 462	1 069 972
Revenus des prises de participation - Dividendes	1 737 018	1 674 756
Revenus des placements (dont FID)	191 844	3 962
Gains de change réalisés	79 562	273 264
Gains de changes latents	14 847	24 863
Reprise de provisions sur la portefeuille (FID-SIDI)		7 743
Reprise de provisions sur la portefeuille (HORS FID)	153 749	
Reprise de provisions autres	587 561	12 665
Total produits financiers	3 851 043	3 067 224
Intérêts sur emprunts	132 154	72 692
Pertes de changes réalisées	398 268	58 941
Pertes de changes latentes	131 565	35 985
Pertes liés au portefeuille (radiations...)	108 833	50 707
Pertes cession valeur mobilière de placement	7 098	4 008
Dotation provisions portefeuille (FID-SIDI)	88 351	94 872
Dotation provision portefeuille (HORS FID)	1 257 437	217 943
Dotation provision autres	2 188	227 443
Autres charges financières	44 786	
Total charges financières	2 170 680	762 591
RESULTAT FINANCIER	1 680 363	2 304 634
Produits exceptionnels	664 149	129 760
Charges exceptionnelles	252 111	97 392
RESULTAT EXCEPTIONNEL	412 038	32 369
Impôts sur le résultat	0	0
RESULTAT NET	132 547	476 454

SIDI SCA
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

ANNEXE
31/12/2023

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIERES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRETE DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Conventions de principes
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Immobilisations financières
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. RISQUE SAHEL

7. EVENEMENTS POSTERIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2020)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2020)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2020)

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2020)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Présentation de la SIDI et son activité

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est un investisseur social créé en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer à la consolidation d'activités économiques initiées par des populations défavorisées dans les pays du Sud et de l'Est.

Pour ce faire, elle fournit à des acteurs locaux, tels que les institutions de microfinance et les organisations de producteurs, des financements adaptés (prises de participation durables, prêts en monnaie locale, garanties) et de l'accompagnement sur mesure afin d'appuyer leur consolidation.

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions ont été renouvelées en 2020 pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2030.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance et de l'agriculture

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions.

L'encours du FID qui s'élevait à 6.188.748 € au 31/12/2022 et représentait 14% du portefeuille de la SIDI n'a pas été réabondé cette année et a donc diminué compte tenu de pertes enregistrées en fin d'année.

Au 31/12/2023, l'encours du FID s'élève à 5.421.079 € (12% du portefeuille) et est affecté à 98% du fait du niveau de provisions sur le portefeuille (Cf. tableau ci-dessous).

	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23
Fonds d'incitation au développement (FID) au 01.01	2 448 471	5 206 939	5 492 140	6 392 497	6 188 748
Contribution CCFD-TERRE SOLIDAIRE	-	-	-	-	-
Contribution Congrégation SAAP	2 370 773	-	1 000 000	-	-
Contribution ESD	15 000	(15 000)	-	-	-
Contribution SIDI	465 745	300 201	2 494	-	-
FID au 31.12 avant affectation des pertes et provisions	5 299 989	5 492 140	6 494 634	6 392 497	6 188 748
Pertes affectées au FID dans l'année (inclus part SIDI)	(102 042)	-	(115 844)	(231 588)	(876 501)
Contribution SIDI pré affectation du résultat au FID (perte au P&L)	8 993	-	13 707	27 839	108 833
Recouvrements pertes sur exercices antérieurs					
Fonds d'incitation au développement (FID) au 31.12	5 206 939	5 492 140	6 392 497	6 188 748	5 421 079
CCFD-TERRE SOLIDAIRE	505 314	505 314	496 301	478 321	410 577
Congrégation SAAP	4 220 881	4 220 881	5 127 757	4 941 988	4 242 063
ESD	15 000	-	-	-	-
SIDI	465 745	765 946	768 440	768 440	768 440
Provisions affectées au FID	2 632 524	3 859 004	4 269 649	4 861 535	5 312 247
Ratio d'utilisation du FID	51%	70%	67%	79%	98%
Ratio FID/portefeuille	14%	15%	18%	14%	12%

Depuis 2019, la SIDI participe à la prise de risques financiers sur ses investissements. Elle a constitué un fonds pour couvrir les risques financiers et contribue ainsi au F.I.D à hauteur de 768.440€.

L'évolution significatives des risques a conduit à un niveau de provisions supérieur aux capacités du FID. Par conséquent, en plus des 88.351 € de charges annuelles de provisions correspondant à sa quote-part dans le FID, la SIDI a été tenue de provisionner les risques résiduels sur ses fonds propres pour un montant de 821.276 € qui se répartissent comme suit:

- Écart de conversion : 373.708 €
- Participations : 300.220 €
- Prêts : 147.348 €

Sur l'exercice 2023 la SIDI a également absorbé une perte de 108.833 € dans le cadre de sa contribution au FID.

1.2 Les autres titres non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Au 31/12/2023, à la clôture de l'exercice, des reprises de provisions et des dotations complémentaires ont été constatées concernant les autres risques des fonds de financement, non couvertes par le FID.

- Des reprises ont été constatées pour les titres de participation dans SEFEA et KAMPANI à hauteur de 153.749 €
- Des dotations ont été constatées pour COOPMED à hauteur de 13.069 €

- Une dotation de 100.000EUR pour le compte courant logé chez DAMAN (Palestine)

Le cumul des provisions prises en charges par la SIDI au prorata de sa part dans le FID et sur les risques résiduels hors FID s'élève à 2.177.040€. (cf. tableau ci-dessous)

Partenaires	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation				
ABC	49 999			49 999
COOPMED	513 340	13 068		526 408
KAMPANI	112 500		102 060	10 440
SEFEA	161 000		51 689	109 311
PF éligible au FID	365 190	77 261		442 451
PF complément FID		300 220		300 220
Total Participations	1 202 029	390 549	153 749	1 438 829
Prêt				
PF éligible au FID	206 065	11 090		217 156
PF complément FID		147 348		147 348
Total Prêts	206 065	158 439	-	364 504
Garantie				
DAMAN	-	100 000		100 000
Total Garantie	-	100 000	-	100 000
Perte de change (1)				
PF complément FID		373 708		373 708
Total Perte de change	-	373 708	-	373 708
Total général	1 408 094	1 022 696	153 749	2 277 040

1.3 Le capital variable

Depuis l'AGE du 5 novembre 2013, le capital de SIDI SCA est variable. Il s'élève à 34.362.640 € au 31/12/2023 contre 34.611.160 € au 31/12/2022.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Conventions de principes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-dessous.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Immobilisations financières

3.3.1 Participations, créances rattachées

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition net des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire pour la couverture du risque, les titres de participation ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne les prises de participations nord et les deux fonds d'investissements (COOPMED, FEFISOL) et la filiale SOLUTI.

3.3.2 Prêts

Ils sont valorisés à la valeur historique net des remboursements et des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » (cf. supra 1), les prêts ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts nord (FISIQ) et à la filiale SOLUTI qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

Ils font l'objet d'une dépréciation si les échéances de paiements sont en retard.

A la clôture de l'exercice, les prêts faisant partie du portefeuille à risque à 90 j. (PAR 90) font l'objet d'un provisionnement à hauteur de 100%.

En cas de prêt restructuré ou d'un risque majeur lié au contexte, le niveau de provisionnement est décidé au cas par cas au niveau du CODIR sur proposition de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

Le PAR à 30j est mentionné dans les rapports intermédiaires afin de se rapprocher des règles du secteur et de répondre au mieux aux principes de prudence.

3.3.3 Garanties

Les sommes versées à titre de garantie ou de cautionnement sont valorisés à la valeur historique.

Ils font l'objet d'une dépréciation en cas de recouvrement incertain.

Une provision de 100.000 € a été constatée pour couvrir la totalité de l'enveloppe de garantie Daman en Palestine.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 5.202.276 € au 31/12/2023.

Une reprise de provision pour dépréciation des comptes titres gérés par la société Meeschaert a été constatée pour un montant total de 142.103 €, tandis le montant des plus-values latentes est de 694.902 € au 31/12/2023.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salarié-es cadres et employé-es.

Une provision complémentaire a été constituée de 33.448 € afin de pallier aux engagements de retraite de l'ensemble du personnel. La ladite provision s'élève à 219.550 € au 31/12/2023.

3.7.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31/12/23, des provisions supplémentaires cette année ont été enregistré pour couvrir des risques spécifiques :

- Risque de contrepartie pour couvrir le risque convertibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR dans le Sahel : 323.092 €.
- Perte de change sur le portefeuille des prêts pour 373.708 €

Dans le même temps, des reprises de provision significatives par rapport à 2022 ont été constatées représentent un montant total de 497.757 € réparti comme suit :

- 396.171 € de pour couvrir le risque YETU en Tanzanie dans les comptes de Soluti;
- 87.356 € pour couvrir les frais de rapatriement des FCFA logés sur le compte ECOBANK au Niger;
- 14.230 € pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger compte tenu des difficultés à récupérer les sommes.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, depuis 2015, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à une participation croisée, une ligne de crédit s'élevant au 31/12/2023 à 1.491.381 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI pour le refinancement de ses partenaires SIDI au Sud.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. RISQUE SAHEL

L'Alliance des États du Sahel (Mali, Burkina, Niger) représente 13 partenaires en portefeuille à fin 2023 pour un encours brut de 4.065.501 € et un encours net des provisions pour risques de contrepartie de 3.307.143 €.

Le risque de contrepartie est provisionné de façon conforme aux normes de la SIDI. Toutefois, les incertitudes apparues à la suite de l'annonce le 28/01/2024 par l'Alliance de quitter la CEDEAO ont justifié une provision exceptionnelle sur le portefeuille net. En effet, la conséquence possible de cette annonce est une sortie de la zone UEMOA et donc d'une sortie du Franc CFA. Ce changement de monnaie entraînerait très probablement une perte de valeur des actifs de la SIDI par les effets de la dévaluation de cette nouvelle monnaie vis-à-vis de l'euro. Bien qu'aucune annonce n'ait été faite en ce sens et que la plupart des acteurs s'accorde à dire qu'un changement de monnaie est irréaliste à moyen terme, les effets de ces annonces se font d'ores et déjà sentir avec un renchérissement des frais de transactions appliqués par les banques locales sur les transferts de Francs CFA en Euro. En 2023, le coût de ces opérations ont atteint 6 à 7% de la valeur des fonds transférés. On assiste donc dès à présent à une moindre convertibilité du CFA vis-à-vis de l'Euro malgré la parité fixe.

En conséquence, la SIDI a constaté en 2023 une provision exceptionnelle de 10% sur le portefeuille net des provisions pour risque de contrepartie pour couvrir ce risque de convertibilité du Franc CFA vis-à-vis de l'EUR.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS

Risque Palestine :

L'intervention de l'armée israélienne dans la bande de Gaza a affecté les activités économiques et commerciales en Palestine.

Ce pays représente 2 partenaires en portefeuille à fin 2023 pour un encours brut de 946.361 € et un encours net des pertes de change de 941.518 €. La quasi-totalité de cet encours brut est représenté par l'IMF ACAD dont la SIDI est actionnaire pour une valeur historique de 384.532 € complété par un encours de prêt de 457.331 €. Il n'y a pas risque de contrepartie provisionnée en 2023.

La situation critique que vit le pays depuis le 7 octobre 2023 et ses conséquences dramatiques ont clairement impacté l'activité de ACAD et DAMAN.

DAMAN a pour rôle de garantir une partie des portefeuilles des IMF Palestinienne face aux risques sécuritaires. N'étant pas outillé pour un conflit de cette ampleur, la totalité des fonds de garantie apportés par les bailleurs internationaux ont été engloutis à la suite de la guerre à Gaza. Mais la société DAMAN en tant que telle continue d'exister et son capital (limité) n'est pas à risque.

Concernant ACAD, son portefeuille de prêts encours dans la bande Gaza a été perdu en totalité mais ne représentait qu'une part limitée de ses actifs et une partie de cette perte a pu être couverte par la garantie DAMAN. L'impact de la guerre sur l'économie de la Cisjordanie est également massif même si d'un autre ordre (réduction des salaires des fonctionnaires, impossibilité pour les Palestiniens d'aller travailler en Israël, bilan des banques affectés par les destructions à Gaza etc.). Toutefois, si l'impact des risques est visible, ACAD, qui a une longue expérience de gestion de crises, est en mesure de les circonscrire. Ainsi, l'année 2023 est clôturée en perte significative mais l'IMF a la capacité de l'absorber sur ses reports à nouveau cumulés sans affecter son capital social. A horizon mi 2024 et au-delà, il est attendu que les afflux de financements de bailleurs internationaux à venir puisse permettre à l'économie de se relever et à ACAD de poursuivre sa mission.

Aussi, il n'a pas estimé nécessaire de provisionner un risque pays spécifique sur la Palestine.

En effet, depuis ses débuts, le portefeuille SIDI est en majorité investi dans zones à risque pays élevé à très élevé. Ce type de « risque pays » n'a jamais été provisionné par le passé.

EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations (en €uros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	96 341				96 341
Frais d'établissement					-
Autres immob. Incorporelles					-
Total des Immobilisations Incorporelles	96 341	-	-	-	96 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions et agencements générales					-
Instal.Générales et agencements divers	209 952	1 340			211 292
Matériel de bureau et mobilier informatique	107 150	14 280	6 663		114 767
Immobilisations en cours					-
Total des Immobilisations corporelles	317 103	15 620	6 663	-	326 059
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	25 899 120	174 334	252 000		25 821 454
Autres titres immobilisés	100 000				100 000
Prêts & autres immob.financ.	16 601 524	8 611 697	10 731 740		14 481 480
Total des Immobilisations Financières	42 600 644	8 786 030	10 983 740	-	40 402 934
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	43 014 087	8 801 650	10 990 404	-	40 825 334

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS

Détail des amortissements (en Euros)	Valeur début exercice	Dotation	Reprise Cession	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	94 339	1 360			95 699
Total des Immobilisations incorporelles	94 339	1 360	-	-	95 699
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions et agencements générales					-
Instal.Générales et agencements divers	194 168	5 713			199 880
Matériel de bureau et mobilier informatique	98 088	6 577	6 663		98 002
Total des Immobilisations corporelles	292 255	12 290	6 663	-	297 882
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	386 595	13 649	6 663	-	393 581

3. TABLEAU PROVISIONS

Détail des provisions Euros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANTS 31-déc
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions règlementées pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions règlementées				
Total "Provisions Réglementées."	-	-	-	-
PROV. P/RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour litiges	-			-
Prov. pour perte de change	-	373 708		373 708
Prov. pour compte bancaires étrangers	112 379		14 230	98 149
Prov. pour Soluti/Yetu	396 171		396 171	-
Prov. pour risque spécifique contextuel FCFA/Sahel	87 356	323 092	87 356	323 092
Prov. départ à la retraite	186 102	33 448		219 550
Total "Prov. p/Risques & Charges."	782 008	730 248	497 757	1 014 499
Provision pour dépréciation				
- Titres de participation	1 202 029	390 549	153 749	1 438 829
- Prêts & autres immob.financ.	206 065	158 439		364 504
- Autres titres immobilisés	-	100 000		100 000
- Autres provisions pour dépréciation	281 887	2 188	177 160	106 915
Total "Prov. Pour Dépréciation."	1 689 981	651 176	330 909	2 010 248
TOTAL PROVISIONS	2 471 989	1 381 424	828 666	3 024 747

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances €uros	MONTANTS 31/12/2023	A 1an au Plus	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
<i>Actif immobilisé</i>			
Prêts	14 445 687	5 474 280	8 971 407
Autres immobilisations financières	135 793	35 793	100 000
<i>Sous-total</i>	14 581 480	5 510 073	9 071 407
<i>Actif circulant</i>			
Créances clients et comptes rattachés	66 314	66 314	
Autres créances - états et autres	150 629	45 629	105 000
Autres Créances - Débiteurs divers	581 939	152 745	429 194
Charges constatées d'avance	19 614	19 614	
<i>Sous-total</i>	818 496	284 302	534 194
Total "CREANCES"	15 399 975	5 794 375	9 605 601
ETAT DES DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédits	2 683 770		2 683 770
Découverts bancaires	1 491 381	1 491 381	
Compte-courant – Associés	1 028 778		1 028 778
Compte-courant - Fonds d'Incitation au développement	4 652 639		4 652 639
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 728	76 728	
Dettes fiscales et sociales	446 926	446 926	
Investissements à réaliser	550 000	550 000	
Autres dettes	98 032	98 032	
Produits constatés d'avance	1 115 341	694 933	420 408
Total "DETTES"	12 143 594	3 357 999	8 785 595

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Unit Bussiness assistance 2024	5 108
Nurnber Messe - réservation stand Biofach 2024	4 022
Lamy Liaison - abonnement juridique 2024	3 927
Amplitudes - déplacements 2024	4 322
Divers	2 235
Total	19 614

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	671 531
BIO	297 793
AFD - FISEA	332 819
Contribution locale	40 918
AT- SIDI	3 534
MERKUR - JARINOO Sénégal	716
ADA - FECECAV Togo	2 818
PROGRAMME AFD- FIFAD	110 793
PROJET ADA- SSNUP	329 484
	1 115 341

Depuis 2022, et ce pour 5 ans, la BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) contribue au financement de l'assistance technique de FEFISOL II (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique) .

À partir de 2023, et ce pour 5 ans, l'AFD (l'Agence Française de Développement) contribue au financement de l'assistance technique de FEFISOL II via la facilité FISEA.

Depuis 2019, l'AFD contribue également à la coordination et la mise en œuvre du projet FIFAD auprès d'organisations partenaires de la SIDI dans le cadre d'opération d'accompagnement. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 15 mois.

A partir de 2021, l'ONG ADA (Appui au développement autonome) dans le cadre du programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling) -proposé par un consortium de bailleurs internationaux (coopérations suisse, luxembourgeoise et liechtensteinois) - contribué au financement des projets d'assistance technique soutenant les acteurs de la chaîne de valeur agricole. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 12 mois.

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
BAKERTILLY STREGO - Commissaire aux comptes	20 475
A.CICOTTI- Prestation suivi FIFAD	4 000
R.EMUYE - Prestation suivi Ugafode/Ouganda	3 574
Divers	6 611
Total	34 661

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	- 279 492		- 279 492
Résultat exceptionnel	412 038		412 038
Résultat comptable	132 547		132 547

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances trimestrielles

Matériel	Redevances trimestrielles H.T.	Durée
Photocopieur C250I	6 555	5 ans
Photocopieur C458	5 830	5 ans
Total	12 385	

Le contrat C458 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans.

Le contrat C250I a été souscrit en avril 2023 pour 5 ans.

1.2 Location immobilière

Néant.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger donnés au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	Main levée de la garantie ou diminution	En cours au 31/12/2023	Date d'échéance
MADAGASCAR	MGA	422 500 000	101 887		101 887	30/06/2024
MADAGASCAR	MGA	375 000 000	78 993		78 993	01/06/2026
	Total	797 500 000	180 881		180 881	

Ces engagements sont couverts par un montage financier auprès de la BNPP. Il est mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est porté caution de ces engagements auprès de la BNPP.

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	Main levée de la garantie ou diminution	En cours au 31/12/2023	Date d'échéance
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 152 309	529 384	622 925	21/06/2024
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 254 965	100 397	1 154 568	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 206 805		1 206 805	07/07/2025
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	8 400 000 000	2 041 764		2 041 764	24/11/2026
	Total	23 400 000 000	5 655 843	629 781	5 026 062	

En juillet 2019, la SIDI a acquis 99.98 % des actions de SOLUTI en Afrique de l'Est. Cet engagement a été renforcé par la mise en place de quatre lignes de garantie hors bilan pour 5 M€ octroyées par Centenary Bank, les banques DFCU et ABI Finance permettant un refinancement bancaire local.

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2023

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	19	0
Employés	6	0
Total	25	

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-joint)

Comptes	Partenaires	Pays	Valeur bilan au 31/12/2022	Chiffre d'affaires au 31/12/2023	Cession / radiation	Nouvelle participation ou augmentation	Nouvelle valeur bilan au 31/12/2023	% de détention
Structures de Financement de Proximité (SFP)								
PARTICIPATIONS	ACAD	PALESTINE	384 532	1 794 943	-669 828	-	384 532	10.03%
PARTICIPATIONS	ACEP8	BURKINA FASO	1 349 387	10 929 900	509 131	-	1 349 387	20.00%
PARTICIPATIONS	ACEPNI	NIGER	152 449	-	-	-	152 449	0.00%
PARTICIPATIONS	BANCODES	EQUATEUR	1 255 381	27 231 456	1 303 305	137 544	1 392 925	5.99%
PARTICIPATIONS	CAFEPERU	PEROU	841 195	1 454 868	-392 754	-	841 195	42.12%
PARTICIPATIONS	ZIRA	MALI	152 449	-	-198 241	-	152 449	10.00%
PARTICIPATIONS	FC	LAOS	153 476	527 230	84 832	-	153 476	28.80%
PARTICIPATIONS	EFUND	STRATAFC	4 215 193	1 671 350	-189 116	-	4 215 193	99.98%
PARTICIPATIONS	ENDA	TUNISIE	1 193 373	86 471 141	17 335 868	-	1 193 373	1.66%
PARTICIPATIONS	FEISOL2	STRATAP	4 875 000	-	-	375 000	4 500 000	17.70%
PARTICIPATIONS	KRK	KOSOVO	339 977	11 917 793	3 984 931	-	339 977	17.39%
PARTICIPATIONS	MICROINV	MOLDAVIE	187 062	33 000 140	12 382 868	-	187 062	3.13%
PARTICIPATIONS	UGAFODE	OUNGANDA	9 861 180	7 713 055	1 221 347	-	986 180	19.55%
PARTICIPATIONS	CREDIFLO	PEROU	244 980	-	-	-	244 980	6.16%
PARTICIPATIONS	ISHAKA	BURUNDI	43 842	281 968	-67 867	-	43 842	6.38%
PARTICIPATIONS	KAMPANI	STRATAP	150 000	488 644	-151 294	-	150 000	1.06%
PARTICIPATIONS	PHITASIA	STRATAS	99 427	41 662	-37 233	-	99 427	9.99%
PARTICIPATIONS	PROEMPRE	PEROU	1 137 438	33 807 338	-3 493 061	-	1 137 438	3.45%
PARTICIPATIONS	SICSA	STRATAC	799 447	838 214	63 930	-	799 447	22.67%
PARTICIPATIONS	SINERBF	BURKINA FASO	152 449	55 032	-119 995	-	152 449	6.77%
PARTICIPATIONS	SINIGRI	NIGER	125 770	473 464	103 623	-	125 770	12.58%
PARTICIPATIONS	SIPEM	MADAGASCAR	272 927	5 184 081	613 923	-	272 927	16.00%
PARTICIPATIONS	FDL	NICARAGUA	1 247 324	21 940 869	1 941 273	-	1 247 324	4.39%
PARTICIPATIONS	FORTALEC	PEROU	469 458	81 392	-110 718	-	469 458	30.64%
Sous-total (1)			20 828 720	245 904 540	34 114 917	375 000	137 544	20 591 263
Institutions Financières (IF)								
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	SEMBRAR	BOLIVIE	1 070 517	10 934 004	-1 165 825	-	1 070 517	10.26%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	BMS	MALI	552 469	115 277 373	27 750 295	-	552 469	1.22%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CERUDEB	OUNGANDA	430 706	210 283 168	69 670 988	-	430 706	10.50%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CRG	GUINEE	171 576	1 376 755	164 706	-	171 576	18.90%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	YETU	TANZANIE	435 800	-	-	-	435 800	15.69%
Sous-total (2)			2 661 069	337 871 300	96 420 164	-	2 661 069	
Entreprises								
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	BENIGRH	TUNISIE	269 006	784 502	-291 854	-	269 006	17.60%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	ENERCOOP	FRANCE	100	-	-	-	100	0.00%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	FTTL	LIBAN	383 513	176 015	-75 627	-	383 513	31.70%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	IKURU	MOZAMBIQUE	123 688	344 322	83 220	-	123 688	22.50%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	NUTRIZAZ	MADAGASCAR	107 455	1 085 050	21 859	-	107 455	25.67%
Sous-total (3)			883 762	2 389 889	-263 402	-	883 762	
Autres participations								
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIWOCRED	PAVS BAS	7 313	88 395 000	1 246 000	-	7 313	0.00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	ABC	FRANCE	49 999	-	-	-	49 999	0.00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	INPUSE	BELGIQUE	187 583	1 174 516	11 948	-	347 373	64.68%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	BANKETIC	ITALIE	49 968	-	-	-	49 968	0.06%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	CCOOP	FRANCE	1 418	25 373 000	-	-	1 418	0.00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	NFF	FRANCE	24 990	2 149 549	505 490	-	24 990	0.04%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOS	DANEMARK	26 825	-	-	-	26 825	2.33%
Sous-total (4)			348 096	91 719 065	27 136 438	-	159 790	507 886
Institutions bancaires								
AUTRES IMMO FIN TIAP	SFEFA	EUROPE	161 000	5 424	6 441	-	161 000	4.33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	AKIBA	TANZANIE	164 971	9 897 821	142 762	-	164 971	1.95%
Sous-total (5)			325 971	9 903 245	149 203	-	325 971	
Autres participations TIAP								
PARTICIPATIONS	COOPMED	STRATBM	526 408	251 600	-3 811 334	-	526 408	12.87%
AUTRES IMMO FIN TIAP	ALTERFIN	BELGIQUE	95 225	6 217 648	290 157	-	95 225	0.14%
AUTRES IMMO FIN TIAP	DAMAN	PALESTINE	4 497	187 309	187 309	-	4 497	33.33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	IMFX	ETATS - UNIS	225 373	2 679 369	870 967	-	225 373	1.30%
Sous-total (6)			851 503	9 148 617	967 095	-	851 503	
TOTAL GENERAL			25 899 120	696 936 656	158 524 419	375 000	297 334	25 821 454